

**Bruxelles, le 30 juin 2022
(OR. en)**

**10878/22
ADD 1**

**GAF 12
FIN 738**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	30 juin 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	COM(2022) 318 final - ANNEXE 1
Objet:	ANNEXE du RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE concernant la mise en œuvre et les résultats en 2021 du programme Pericles IV pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 318 final - ANNEXE 1.

p.j.: COM(2022) 318 final - ANNEXE 1



Bruxelles, le 30.6.2022
COM(2022) 318 final

ANNEX 1

ANNEXE

du

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET
À LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

**concernant la mise en œuvre et les résultats en 2021 du programme Pericles IV pour la
protection de l'euro contre le faux-monnayage**

Annexe I: Aperçu des actions pour lesquelles des fonds ont été engagés en 2021

Organisateur¹	Intitulé de l'action	Lieu et date	Contribution de la Commission (montant engagé en euros)
Séminaires			
Banco de Portugal (Banque du Portugal)	Protection de l'euro - Lutte contre le faux-monnayage et la fraude aux billets en euros (connaissance de l'euro)	Lisbonne (PT) 26-28 octobre 2022	58 901,85
<i>Principal objectif de l'action: renforcer la coopération et l'échange de savoir-faire.</i>			
Commission européenne ECFIN	Troisième réunion de la plateforme 1210 (conférence virtuelle)	27-28 octobre 2021	22 659
<i>Principal objectif de l'action: accroître l'efficacité de l'authentification des pièces en euros et de la classification des fausses pièces en euros</i>			
Formations techniques			
BKA Allemagne	COPE (faux-monnayage - ROSO - POST - demandes) — Enquête internet/darknet - protection de l'euro	Mise en œuvre en 2022 DE: Münich: 5-8 avril Wiesbaden: 2-5 mai Seeon: 9-12 août Dürnstein (AT): 6-9 septembre	197 012
<i>Principal objectif de l'action: renforcer la coopération et l'échange de savoir-faire.</i>			
BDE Espagne	Activité de formation destinée aux experts techniques sur l'analyse des fausses pièces	Madrid (ES) 2022	42 019,70
<i>Principal objectif de l'action: accroître l'efficacité de l'authentification des pièces en euros et de la classification des fausses pièces en euros</i>			
BIBE Espagne	Formation 2022 sur le faux-monnayage à l'intention des experts des pays d'Amérique latine (Curso Lima)	Lima (PE) 22-25 novembre 2022	216 884,55
<i>Principal objectif de l'action: renforcer la coopération et l'échange de savoir-faire.</i>			
Commission européenne ECFIN	Formation technique Pristina-Tirana sur l'analyse et la classification des pièces (webinaire)	Bruxelles 30 novembre 2021	42 909,30

¹ Le nom complet des organisateurs figure dans la liste des autorités nationales compétentes visées à l'article 2, point b), du règlement (CE) n° 1338/2001 du Conseil, JO C 264 du 12.8.2015, p. 2.

Organisateur ¹	Intitulé de l'action	Lieu et date	Contribution de la Commission (montant engagé en euros)
<i>Principal objectif de l'action</i> : renforcer la coopération et l'échange de savoir-faire.			
Échanges de membres du personnel			
CC AFM Italie	Échange de personnel portant sur les techniques d'enquête contre le faux-monnayage (SEITACC)	Rome, Italie cours de formation et visites dans les pays participants en 2022	75 508,70
<i>Principal objectif de l'action</i> : renforcer la coopération et l'échange de savoir-faire.			
Évaluation			
Commission européenne ECFIN	évaluation finale du programme Pericles 2020	Bruxelles	157 975
<i>Principal objectif de l'action</i> : l'article 13, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 331/2014 dispose que, au plus tard le 31 décembre 2021, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil un rapport d'évaluation final sur la réalisation des objectifs du programme Pericles 2020.			
Outil eGrants (subventions en ligne)			
Commission européenne ECFIN	eGrants: redevance annuelle eGrants	Bruxelles	20 432
L'utilisation de l'outil eGrants implique le paiement d'une redevance annuelle, ce qui contribue à la durabilité de la plateforme eGrants et au fonctionnement de son équipe d'appui technique chargée des demandes de changement et de l'infrastructure d'hébergement.			